je serais heureux d'obtenir les noms et les détails qu'a le député, pour que nous puissions faire enquête.

M. Howard: Je n'ai que les renseignements que m'ont fournis les détenus avec qui je me suis entretenu. Peut-être ne m'a-t-on pas procuré tous les renseignements.

L'hon. M. Fulton: Quant au fonctionnaire autorisé à examiner le courrier, on l'appelle le commis-censeur. Ses fonctions consistent uniquement à surveiller les dispositions prises pour les visites, à surveiller les visites ellesmêmes, à examiner le courrier qui entre ou qui sort. S'il doute qu'une lettre puisse être remise à un détenu, le commis peut naturellement déférer la question au directeur.

A l'égard du nombre de visites qu'un détenu est autorisé à recevoir, l'honorable député a probablement raison de dire que l'on devrait envisager d'adoucir le régime d'une visite par mois. Toutefois, on m'apprend que l'élément décisif, c'est le manque de locaux. Si l'on envisage le cas d'un établissement tel que celui de Saint-Vincent de Paul, qui, je regrette de le dire, a au-dessus de 1,300 détenus et qui est situé près de Montréal, dont proviennent la majorité des détenus, mon honorable ami se rendra compte, je pense, que si l'on devait permettre la visite de plus d'une personne par mois, nous serions inca-pables de fournir les locaux nécessaires aux visiteurs et aux détenus. Mais on me dit que l'on s'occupe de l'amélioration des locaux disponibles pour la tenue de ces visites. En continuant notre programme général d'aménagement pour remédier à cet encombrement, tout en songeant spécialement aux salles de visites, nous serons sans doute en mesure d'envisager à nouveau la question des visites qui sont limitées à une par mois.

Quant à Joyceville, je pense pouvoir dire que c'est une institution bénéficiant d'un régime de demi-sécurité et non pas un autre pénitencier de Kingston, comme on l'a laissé entendre. A l'égard de l'édifice lui-même, il est exact de dire que toutes les activités courantes se poursuivront à l'intérieur des murs. Mais l'institution de Joyceville n'est pas entourée de murs. J'insiste sur le fait qu'on n'y a pas prévu de tourelles et qu'il n'y aura pas de gardes armés postés autour de Joyceville, comme c'est le cas pour les grandes institutions anciennes. De plus, le programme de construction prévoit l'aménagement d'un terrain d'exercice ou de terrains en dehors de l'enceinte de la prison et non entourés de murs. Le groupe de bâtiments de Joyceville ne sera pas entouré par des murs de prison comme c'était le cas pour les anciennes institutions décrites comme prisons comportant le

maximum de sécurité. Il n'y aura qu'une clôture. La ferme qui fera partie de Joyceville sera également entourée d'une clôture et non pas d'un mûr. Les prisonniers seront en dehors des murs bien des fois et séparés de l'extérieur par rien d'autre que des clôtures ordinaires. Ce n'est pas du tout une institution à sécurité minimum, mais c'est une grande amélioration en comparaison de Kingston.

M. Howard: J'ai une idée sur la question, si on me permet de l'exprimer. L'institution de Springhill comportera-t-elle le maximum ou le minimum de sécurité?

L'hon. M. Fulton: Cette institution débutera certainement avec le minimum de sécurité, et j'espère que nous pourrons continuer ainsi.

M. Howard: Que fera-t-on au sujet du pénitencier qu'on se propose de construire dans l'Ouest? Est-il trop tôt pour dire quelles mesures de sécurité seront prises?

L'hon. M. Fulton: A peu près tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que nous ne pensons pas que ce sera plus qu'une institution munie de mesures de sécurité moyennes.

L'hon. M. Martin: Et l'institution satellite de William-Head? Est-elle de l'ancien genre? Je ne sais si j'ai raison de dire que c'est une institution satellite. S'agit-il de l'ancien édifice de l'immigration?

L'hon. M. Fulton: Oui. Il s'agit des anciens locaux des services de quarantaine qui appartenaient au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. Martin: Cela signifie que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas accepté la proposition faite il y a quelque temps, au sujet de l'occupation de cet édifice.

L'hon. M. Fulton: Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne l'a pas acheté. Je n'étais pas au courant des détails de l'offre dont parle mon honorable ami.

M. Winch: Si un détenu enfreint les règlements du pénitencier, il reçoit un châtiment qui est imposé par le directeur. Il y a de nombreuses mesures disciplinaires, comme la perte de temps sur la remise de temps pour bonne conduite, la perte de certains privilèges: celui d'écrire, de faire usage du tabac, d'écouter la radio, et autres choses de tous genres. Il y a aussi le pouvoir de condamner le prisonnier à l'isolement. C'est à ce sujet que j'aimerais dire quelques mots. Le 14 avril, j'ai posé la question suivante au ministre:

Existe-t-il des pénitenciers fédéraux dans lesquels les cellules disciplinaires comportent, en plus